

la SCHL laisse présager diverses choses, dont, apparemment, le début d'une politique stricte visant à réduire la participation du gouvernement dans le rôle d'intermédiaire qui emprunte de l'argent pour le reprêter, à des fins déterminées, à des taux inférieurs.

J'aime à croire qu'en nous recommandant ce soir ce projet de résolution, le gouvernement montre qu'il n'a pas l'intention d'affaiblir le rôle capital qu'il doit jouer aujourd'hui en stimulant l'expansion des affaires et le progrès de l'économie par une intervention réfléchie et opportune au moyen de prêts consentis par la Banque d'expansion industrielle.

M. Nasserden: Monsieur le président, j'aimerais tenter brièvement de renforcer l'argument qu'a fait valoir le député de Moose-Jaw-Lake-Centre au sujet de la nécessité de nommer un directeur venant de la Saskatchewan. En raison des ressources hydrauliques et électriques que lui ont assurées le projet du bras sud de la Saskatchewan, la province évolue beaucoup aujourd'hui, comme le ministre le sait, je pense. L'ampleur que prendra ce projet dépendra quelque peu de la contribution qu'apportera la Banque d'expansion industrielle à certaines entreprises qui pourraient s'établir à cause des industries de la potasse et d'autres produits chimiques qui existent dans la province.

La Banque d'expansion industrielle a joué, croyons-nous, un rôle utile dans l'économie canadienne et dans la vie industrielle de la nation. On n'oubliera pas, j'espère, la province de la Saskatchewan dans les projets qui seront entrepris au cours des prochaines années.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)

L'hon. M. Sharp demande à présenter le bill n° 164 modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

CORPORATIONS ET CONSOMMATION

DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

L'hon. John N. Turner (Registraire général du Canada) propose la 2^e lecture du bill n° C-161 visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

—Monsieur l'Orateur, je suis enchanté de constater que l'étude du projet de loi a été accélérée ce soir, bien qu'il y ait d'autres affaires qui détournent l'attention des habitants de la province qu'on désigne comme étant le pivot de la Confédération. Je remar-

[M. Schreyer.]

que, cependant, que les représentants des vastes étendues de l'Est, de l'Ouest et du Nord du pays sont ici ce soir. Je suis ravi de profiter d'une Chambre paisible pour amorcer le débat sur la deuxième lecture de ce projet de loi.

Tout le monde a pu se rendre compte des changements qui s'opèrent dans notre société moderne. C'est presque un cliché de dire que, de nos jours, la seule constante c'est le changement, et personne, qu'il soit dans les affaires, dans les professions libérales ou au gouvernement, ne peut ne pas tenir compte des exigences que les multiples transformations, fruits de la technologie, de la science et des nouveaux domaines de la pensée, imposent dans toutes les sphères. Il faut donc continuellement remettre en question nos habitudes, nos institutions et nos idées. Chaque matin, il y a un aspect ou l'autre de notre manière de vivre qui est périmé. Si nous n'acceptons pas, par conséquent, de remettre quotidiennement en question ce que nous faisons et la manière dont nous le faisons, nous risquons d'accuser un retard et de ne plus répondre aux besoins contemporains. Dans aucun domaine, cette vérité ne s'impose avec plus d'acuité que dans celui de notre économie. Depuis quelques décennies, d'étonnants changements se sont produits dans le mode de formation des marchés, dans les méthodes d'organisation industrielle, dans la variété des produits fabriqués et dans les pratiques de placements et de garanties en usage.

Nous sommes à une époque d'économie nouvelle où il existe une prospérité sans précédent et une certaine affluence dans la plupart des régions du pays. Cela amène de vastes possibilités nouvelles et soulève aussi d'importants problèmes. Il s'agit de savoir si nous pouvons faire une évaluation juste du comportement de notre économie, créer des institutions à formes nouvelles, canaliser notre nouvelle puissance économique et atteindre des objectifs utiles et socialement valables. Cette évaluation et cette adaptation importent autant au gouvernement qu'au monde des affaires; autant au secteur public qu'au secteur privé.

Au long des années, le gouvernement fédéral a assumé le gros de la responsabilité de maintenir notre système économique concurrentiel, stable et productif. A cause de sa constance dans ce rôle, il est prêt à rendre les instruments de gouvernement plus responsables lorsqu'il s'agit de traiter des conditions économiques. C'est ici que mes responsabilités deviennent pertinentes, parce qu'il y a un an et demi la Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement, inspirée par le rapport de la Commission Glassco, a groupé dans le ministère du Registraire général les divers organismes gouvernementaux traitant de la conduite